

Comptabilité financière S8-S9 CNAM

1. Les principes d'évaluation à l'inventaire
2. La variation des stocks
3. Les amortissements
4. Les dépréciations

1. Les principes d'évaluation des actifs et des passifs à l'inventaire

L'évaluation des actifs et des passifs à l'inventaire est une étape comptable primordiale puisqu'elle mène à l'élaboration des documents de synthèse qui serviront aux stakeholders. Elle suppose une bonne connaissance des techniques comptables. Les opérations d'inventaire sont constatées à la date de clôture mais l'importance des travaux conduit à les étaler sur une période plus ou moins longue du début de l'exercice suivant.

A la fin de chaque exercice comptable, l'entreprise détermine son résultat annuel qui est égal à la différence entre l'actif net (actif-dettes) à la clôture et l'actif net à l'ouverture. Le détail de la formation du résultat figure dans le compte de résultat. Le résultat de l'exercice résulte de deux opérations : la différence entre les produits et les charges de l'exercice ; les ajustements de fin d'exercice sur la base de l'inventaire.

L'inventaire consiste à réaliser à la fois des opérations physiques et des travaux comptables.

Certains éléments figurant au bilan nécessitent une vérification de leur existence physique (les immobilisations, les stocks...).

Les travaux comptables sont effectués lorsqu'il y a des variations de valeur entre le début et la fin de l'exercice, il s'agit d'écritures d'ajustement par exemple, pour respecter certains principes comptables : indépendance des exercices, prudence, coût historique...

Les comptes de stocks n'ont pas été mouvementés durant l'exercice, il convient de remplacer au bilan, les stocks de début par les stocks de fin d'exercice.

Les dotations et reprises d'amortissement sur immobilisations sont enregistrées pour constater la consommation de l'immobilisation sur la période.

Certains éléments de l'actif peuvent subir des pertes de valeur, on enregistre les dépréciations.

Les provisions qui correspondent à des charges nées durant l'exercice et que l'entreprise risque de devoir supporter ultérieurement sont passées à l'inventaire.

Les écritures de régularisation comme les étalements de charges ou les gains et pertes de change latents sont passés à la clôture.

La valeur brute d'un actif est celle pour laquelle il est rentré, elle n'est pas modifiable. La valeur nette comptable est la valeur brute diminuée des amortissements et éventuelles dépréciations.

La valeur d'inventaire est définie en fin d'exercice comme la plus élevée entre la valeur vénale à la date de clôture et la valeur d'usage (somme des avantages économiques jusqu'au terme de l'utilisation).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la VNC alors on retient la valeur d'inventaire. Dans le cas contraire, on retient la VNC.

2. Les variations de stocks

Les comptes de stocks ne sont pas mouvementés pendant l'année. Seuls les achats et les ventes sont enregistrés. On appelle cela « l'inventaire intermittent ». Le suivi des stocks est effectué par la tenue de fiches extracomptables qui ne donnent pas lieu à comptabilisation.

À l'inventaire, l'entreprise doit déterminer la valeur des stocks qu'elle possède, elle procède à l'inventaire physique (comptage). Un inventaire physique annuel est obligatoire. Les stocks sont ensuite valorisés, au coût d'acquisition pour les marchandises, MP, au coût de production pour les encours et produits.

Les stocks de début d'exercice étant toujours à l'actif, on constate deux écritures d'inventaire pour chacun des stocks :

D'abord l'annulation du stock initial 603 à 310 par exemple. Ensuite, la création du stock final 310 à 603 par exemple, dans le cadre de stock achetés

Pour les stocks de produits et d'encours le compte de variation de stocks est le 713. Annulation du SI 713 à 355 puis création du SF 355 à 713

Au compte de résultat les variations de stocks sont rattachées aux éléments qu'elles affectent. Schématiquement si $SF > SI$, alors il y a eu stockage et on constate une augmentation du résultat. Dans le cas contraire, il y a déstockage et baisse du résultat.

En cas d'entrées et de sorties d'éléments en stocks à des coûts différents, trois modes d'évaluation sont envisageables : le coût moyen unitaire pondéré, la méthode du premier entré premier sorti, la méthode du dernier entré premier sortie. Cette dernière méthode n'est pas admise par l'administration fiscale.

Le CMUP se décline en deux approches, soit on recalcule un coût moyen après chaque nouvelle entrée, soit on calcule le CMUP sur une période fixe généralement l'exercice.

Concernant le PEPS (premier entré premier sorti), la valorisation de sortie se calcule sur le coût des éléments les plus anciens rentrés en stock. La valorisation d'entrée se calcule sur le coût des éléments les plus récents rentrés.

Exemple : Un étudiant suit sa consommation de RedBull au cours du mois :

SI : 4 canettes d'une valeur globale de 10€, le 01/10.

Consommation d'1 canette le 02/10

Achat d'un pack de 6 pour 24€ le 10/10

Consommation de 4 canettes le 12/10

Il souhaite estimer son SF le 13/10

- L'amortissement par unité d'œuvre correspond au rythme d'utilisation de l'actif, l'unité d'œuvre est choisie et justifiée par l'entreprise, cela peut être la distance parcourue pour un véhicule, dans ce cas l'annuité est égale à la base amortissable * Nb d'UO de la période/ Nb total d'UO. La première et la dernière annuité sont calculées prorata temporis. Le début du plan d'amortissement est la date de mise en service.
- L'amortissement dégressif est un mode facultatif réservé à certaines immobilisations neuves de moins de 3 ans, l'annuité est dégressive, le taux d'amortissement est égal au taux linéaire* coefficient (1.25 si durée <5ans ; 1.75 si durée<7ans ; 2.25 à partir de 7ans). Le taux s'applique à la valeur d'origine sur la première année, puis sur la VNC. Le plan d'amortissement commence le 1^{er} jour du mois d'acquisition. Les biens acquis entre le 04/12/08 et le 31/12/09 bénéficient d'une hausse du coefficient de 0.5.

Les comptes débités sont les comptes 68, les comptes crédités sont les comptes 28

Exemple pour un matériel de transport : 681/28182

Pour un matériel industriel 681/28154

Cas des amortissements exceptionnels fiscaux :

Pour l'essentiel, il s'agit d'amortissement exceptionnels visant à accélérer l'amortissement d'un bien sur 1 an (logiciels acquis, matériel de développement durable...) Depuis le 1/1/11 seuls les logiciels bénéficient de cet amortissement.

Lorsqu'il y a divergence entre les règles comptables et fiscales, si Amt Fiscal < Amt comptable il y a une réintégration extra comptable. Dans le cas contraire on passe un amortissement dérogatoire (compte 145).

Cas de modification des plans d'amortissement :

Un plan peut être modifié, s'il y a dépréciation de l'actif. La base amortissable doit alors tenir compte de la dépréciation.

Un plan peut être modifié si le rythme de consommation des avantages économique est fortement modifié.

Dans tous les cas, la modification du plan d'amortissement ne peut être que prospective et non rétrospective.

4. Les dépréciations

Le coût d'entrée d'un actif ne reflète pas forcément sa valeur réelle à la fin de l'exercice. L'application du coût historique allié au principe de prudence conduit à ne pas constater d'éventuelles plus-values, en revanche si un actif a perdu de la valeur, la prudence oblige à constater cette diminution du patrimoine sous peine de présenter des documents annuels qui surévalueraient le résultat et la situation financière.

La perte de valeur d'un actif se constate sous la forme d'une dépréciation. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur d'un élément d'actif, un test de dépréciation est pratiqué ; il consiste à comparer la VNC de l'actif et sa valeur réelle.

Les dépréciations figurent au bilan dans la colonne amortissements et dépréciations, au niveau du compte de résultat, les dépréciations permettent, en plus du principe de

Au CMUP après chaque entrée, le stock vaut 10 le 1/10, 7.50 le 2/10, 31.50 le 10/10 et 17.50 le 13/10

Au CMUP en fin de période, le stock vaut 17.0 le 13/10 $(4*2.5 + 6*4)/10$

Au PEPS, le 1/10 le stock vaut 10, le 2/10 le stock vaut 7.50, le 10/10 une partie du stock est à 7.5 l'autre partie à 24, le 13/10 le stock vaut 20.

3. Les amortissements

Dans les actifs répondant à la définition d'une immobilisation, on peut distinguer ceux qui ne procurent des avantages économiques à l'entreprise que pendant une certaine durée de ceux qui ne sont pas affectés par le temps. Les premiers sont appelés des «éléments amortissables ». Pour ces éléments le coût de l'actif constitue une charge qui concerne plusieurs exercices. La charge annuelle est constituée par une dotation annuelle aux amortissements. Les dotations aux amortissements ne provoquent pas de décaissement et n'ont pas d'effet sur la trésorerie de l'entreprise, qui est affectée à la date de l'investissement.

Au bilan, la colonne amortissements comprise dans l'actif immobilisé donne le cumul des amortissements des biens depuis leur entrée dans le patrimoine. Au compte de résultat, les dotations aux amortissements sont le plus souvent en charge d'exploitation.

Un actif amortissable correspond à une immobilisation dont l'utilisation par l'entreprise est déterminable. Cette utilisation se réfère à l'entreprise et non aux usages. Elle est déterminable lorsque l'usage attendu de l'actif est limité dans le temps (par l'usure physique, par l'obsolescence, par des règles juridiques). Si plusieurs critères coexistent on retient la durée d'amortissement la plus courte.

L'amortissement consiste à répartir dans le temps tout ou partie du coût de l'élément amortissable. Le plan d'amortissement a pour origine la première date d'utilisation effective de l'élément. Les amortissements prennent fin lorsque la base amortissable a été intégralement répartie. La comptabilisation des amortissements est une opération d'inventaire qui intervient en fin d'exercice.

La base amortissable d'un élément correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entreprise obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle doit être déterminée dès l'origine. Elle n'est prise en compte dans la base amortissable que si elle est mesurable et significative.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques, il peut être linéaire ou basé sur des unités d'œuvre ou encore dégressif.

- L'amortissement linéaire est le minimum légal, il se caractérise par une annuité constante qui est égale à la base amortissable * taux d'amortissement. Ce taux est égal à la durée d'utilisation/100. Le début du plan d'amortissement est la date de mise en service de l'actif. La première et la dernière annuité sont calculées prorata temporis s'il y a lieu (nb de jours/360)

prudence, de rattacher la charge liée à la dépréciation de l'actif à l'exercice au cours duquel elle est apparue.

Les dépréciations présentent un caractère réversible et sont donc suivies d'un exercice à l'autre. Elles concernent pratiquement tous les éléments d'actif, amortissables ou non.

La dépréciation se définit comme une perte notable de valeur des éléments d'actif à la date de clôture de l'exercice.

La comparaison des valeurs au bilan et des valeurs réelles s'effectue de la manière suivante :

- Immobilisations amortissables : VNC et valeur actuelle
- Immobilisations non amortissable : Montant brut et valeur actuelle
- Immobilisations financières : coût d'achat et valeur d'utilité ou valeur vénale
- Stocks : coût de production ou d'acquisition et prix et perspective de vente
- Créances : Montant TTC et valeur probable de recouvrement
- VMP : coût d'achat et valeur vénale

A chaque clôture, il y a lieu de rechercher s'il existe pour chaque élément, un indice de perte de valeur. Ces indices sont énoncés par le PCG. S'il s'avère qu'un indice existe, la procédure consiste alors à chiffrer la perte de valeur par un test de dépréciation en comparant la VNC à la valeur actuelle. Seule une perte significative est comptabilisée.

La valeur actuelle est soit la valeur vénale (prix de cession net de coûts de sortie) ou la valeur d'usage (flux de trésorerie nets de l'élément). Si les deux sont déterminables, on retient la plus élevée des deux.

Si $VNC > VA$ alors une dépréciation est constatée.

Le test de dépréciation est effectué chaque année de manière à ajuster la dépréciation. Les reprises sont possibles mais on ne peut pas aboutir à un montant de reprise ajouté à la valeur actuelle supérieur à la VNC.

Comptablement on active les comptes 68 au débit et on crédite le compte de dépréciation 29. En cas de reprise, on débite le compte 29 et on crédite le compte 78.

Lorsqu'il s'agit d'immobilisations amortissables, le fait de passer une dépréciation modifie pour l'avenir le plan d'amortissement du bien.

Pour les stocks, comptablement on débite le 68 et on crédite le 39. Pour le suivi sur les exercices suivants, les dépréciations sont entièrement reprises (le stock étant différent), on n'ajuste pas la dépréciation antérieure.

Pour les créances, dès que l'entreprise constate un litige ou une possibilité de non-recouvrement, elle l'enregistre. La créance est transférée au débit du 416, on crédite le 411. Même si la créance au bilan est TTC, le montant de la dépréciation se calcule sur le montant HT, le remboursement de TVA pouvant s'effectuer ultérieurement. Comptablement, on débite le 68 et on crédite le 49. L'ajustement des dépréciations sur les exercices suivants s'effectue encore sur les montants HT et de la même manière que pour les immobilisations. Lorsqu'il s'avère que la créance est irrécouvrable, la TVA devient alors récupérable. On passe d'abord par le débit du compte 654 ainsi que le compte de TVA à décaisser 44551 pour

créditer les clients douteux 416. Les dépréciations deviennent sans objet et sont reprises intégralement pour les sortir du bilan.

Pour les titres, chaque catégorie de titres est évaluée séparément sans compensation des pertes ou gains de valeur. Concernant les TIAP la valeur actuelle est le plus souvent la valeur de marché ou le prix de vente escompté. Pour les VMP, il s'agit sensiblement de la même approche avec le cours moyen sur un mois pour les titres cotés et la valeur de négociation pour le non coté. La dépréciation éventuelle est suivie et ajustée dans le temps en fonction des nouvelles valeurs à la clôture.

Comptablement, il s'agit de dépréciation d'éléments financiers, on débite le compte 686 et on crédite un compte 29 (immobilisations) ou 59 (VMP)